



Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Canton de Montbrison

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

**Présents :** MONTAGNE Jean Philippe, BROSSETTE Sylvain, GRIOT Jean, GENEVRIER Daniel, JAANS Marie-Lise, BOUCHET Christian, RANC Mireille, BLANC Frédéric

**Excusés :** BEYSSON Marie-Jeanne, MONIER Jean-Luc

**Secrétaire de séance :** BLANC Frédéric

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 22/03/24 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2/ Vote des taux d'imposition 2024 :

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales comme en 2023 soit :

- Foncier Bâti : 26,60 %
- Foncier Non Bâti : 37,85 %
- Taxe d'Habitation : 10,17 %

3/ Compte Administratif 2023 :

**Fonctionnement :** la section fait apparaître un excédent de 259 532,62 € qui sera affecté en excédent de fonctionnement reporté en 2024.

**Investissement :** la section fait apparaître un excédent de 156 068,27 € qui sera repris en 2024.

Le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion 2023 sont approuvés à l'unanimité.

4/ Budget Primitif 2024 :

**Fonctionnement :** la section s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 448 914,25 €

**Investissement :** la section s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 634 876,49 €

Le Budget Primitif 2024 est approuvé à l'unanimité.

5/ Admissions en non-valeur :

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de la trésorerie qui souhaite que soient présentés en non-valeur différents restes dûs pour un montant de 218,10 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre en non-valeur ces restes dûs pour un montant total de 218,10 €. Une délibération est prise en ce sens.

6/ Demande de subvention des Passe-Partout :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 300 € à l'association Les Passe-Partout pour l'organisation de leur prochain trail, qui aura lieu le dimanche 23 juin 2024.

7/ Demande de fonds de concours enveloppe n°2 à Loire Forez agglomération :

Le conseil municipal envisage de réparer le toit de l'église, faire une terrasse pour le nouvel appartement de Mme BOUST et installer des poteaux afin de sécuriser le bourg. Ces travaux ont un coût de

Afin de pouvoir financer ces travaux, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander un fonds de concours enveloppe n°2 dans le cadre du fonds de soutien de Loire Forez agglomération à hauteur de 11315€.

8/ Convention avec l'Association Brigitte BARDOT pour la gestion des chats errants :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de signer une convention avec l'Association Brigitte BARDOT pour la gestion des chats errants. Une délibération est prise en ce sens.